

DECRET N° 83-31 du 5 février 1983

portant Approbation des Budgets
Primitifs Exercice 1983 de la
Province et des Districts de
l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la loi N° 64-16 du 11 août 1964 fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents,
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée,
- VU la loi organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs,
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives,
- VU la loi N° 82-006 du 30 décembre 1982 portant loi de Finances pour la Gestion 1983,

SUR proposition du Ministre des Finances,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 janvier 1983,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1983 de la Province de l'Atacora et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

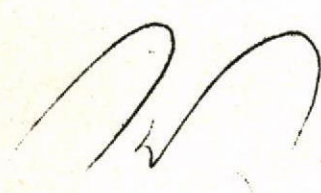
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 5 février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 MF 15 MISP
et DAFA 4 Ministères 20 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE BCP 8 DB-
DCF 10 Solde - Trésor - DI 15 - DAFA-MF 2 PROVINCE ET DISTRICTS
16 DAT 2 DCCT 1 Gde Chanc. 1 UNB-FASJEP 4 BN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'ATACORA

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE ET UN MILLIONS	131 912 905
NEUF CENT DOUZE MILLE NEUF CENT CINQ	
RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE SIX MILLIONS..	56 000 000
TOTAL	187 912 905
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTE ET UN MILLIONS	131 912 905
NEUF CENT DOUZE MILLE NEUF CENT CINQ	
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE SIX MILLIONS..	56 000 000
TOTAL	187 912 905
	=====

DISTRICT URBAIN DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS CINQ	29 592 170
CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE DIX....	
RECETTES EXTRAORDINAIRES :	PM
TOTAL	29 592 170
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS CINQ	29 592 170
CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE DIX....	
DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	PM
TOTAL	29 592 170
	=====

DISTRICT RURAL DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE QUATRE MILLIONS CINQ	44 514 220
CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT	
RECETTES EXTRAORDINAIRES :	PM
TOTAL	44 514 220
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE QUATRE MILLIONS	44 514 220
CINQ CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT	
DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	PM
TOTAL	44 514 220
	=====

DISTRICT RURAL DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE..

20 480 974

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE

MILLE..... 250 000

TOTAL 20 730 974

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE ..

20 480 974

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE

MILLE..... 250 000

TOTAL 20 730 974

DISTRICT RURAL DE COPARGO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS CINQ
CENT VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS

24 524 280

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS

2 000 000

TOTAL 26 524 280

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS CINQ
CENT VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS

24 524 280

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS

2 000 000

TOTAL 26 524 280

DISTRICT RURAL DE KEROU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS NEUF
CENT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE SIX

25 902 646

RECETTES EXTRAORDINAIRES : PM

PM

TOTAL 25 902 646

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS NEUF
CENT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE SIX

25 902 646

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : PM

PM

TOTAL 25 902 646

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE QUATRE MILLIONS DEUX
CENT HUIT MILLE SEPT CENT SEIZE 34 208 716

RECETTES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 34 208 716
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE QUATRE MILLIONS DEUX
CENT HUIT MILLE SEPT CENT SEIZE 34 208 716

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 34 208 716
=====

DISTRICT RURAL DE MATERI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS
SOIXANTE ONZE MILLE CENT VINGT 24 071 120

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENTS MILLE 500 000

TOTAL 24 571 120
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS
SOIXANTE ONZE MILLE CENT VINGT 24 071 120

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENTS MILLE 500 000

TOTAL 24 571 120
=====

DISTRICT RURAL DE PEHUNCO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SOIXANTE HUIT
MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE 20 068 874

RECETTES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 20 068 874
=====

.../...
...

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SOIXANTE
HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE 20 068 874

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 20 068 874
=====

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE 30 840 664

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT MILLE 100 000

TOTAL 30 940 664
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE 30 840 664

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT MILLE 100 000

TOTAL 30 940 664
=====

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS QUARANTE
TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS 40 043 680

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS TROIS
CENTS MILLE 3 300 000

TOTAL 43 343 680
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS QUARANTE
TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS 40 043 680

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS TROIS
CENTS MILLE 3 300 000

TOTAL 43 343 680
=====

DISTRICT RURAL DE BASSILIA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS TROIS
CENT SEPT MILLE CINQ CENT VINGT 25 307 520

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE MILLE 50 000

TOTAL 25 357 520
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS TROIS
CENT SEPT MILLE CINQ CENT VINGT 25 307 520

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE MILLE 50 000

TOTAL 25 357 520
=====

DISTRICT RURAL DE BOUKOUMBE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS CINQ
CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS 32 551 400

RECETTE EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 32 551 400
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS CINQ
CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS 32 551 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 32 551 400
=====

DISTRICT RURAL DE COBLY

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS VINGT CINQ
MILLE QUATRE CENT SEIZE 16 025 416

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT QUINZE
MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT 195 757

TOTAL 16 221 173
=====

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS VINGT CINQ
MILLE QUATRE CENT SEIZE 16 025 416

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT
QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT 195 757

TOTAL 16 221 173
=====

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
SEIZE

20 390 696

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENTS MILLE

600 000

TOTAL

20 990 696

=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
SEIZE

20 390 696

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX CENTS MILLE

600 000

TOTAL

20 990 696

=====